

## Conditions générales d'utilisation

**Dans le souci qui est le nôtre de maintenir un haut niveau de qualité pour profession-web, nous avons défini des conditions générales d'utilisation.**

**Chaque membre de profession-web prend connaissance de ces conditions générales lors de son inscription et déclare se conformer aux principes suivants :**

### 1. Objet

Nous mettons à disposition des services visant à favoriser la publication d'offres d'emploi ou la visibilité personnelle des individus ou entreprises membres du site profession-web.ch.

Nous offrons notamment les services suivants :

- 1) la publication d'offres d'emploi
- 2) l'accès à notre base de données de candidats
- 3) la création d'un profil pour accroître sa visibilité et trouver des candidats ou des mandats (répondre à / publier des annonces)
- 4) En outre, nous donnons à nos membres la possibilité de faire appel à d'autres services (création d'articles, de publi-reportages, de podcast ou de show, service presse) conformément aux conventions spéciales.

### 2. Devenir membre

Peut devenir membre, toute personne ou entreprise créant un profil sur le site de profession-web.ch (dans le respect des conditions d'admission).

En complétant la procédure d'inscription, l'utilisateur accepte de conclure un contrat relatif à l'utilisation des services de profession-web. Ladite acceptation équivaut à la passation du contrat entre l'utilisateur et Profession-web sàrl.

En sa qualité de membre, l'utilisateur se conforme aux conditions générales d'utilisation du site.

Le non respect des conditions générales d'utilisation pourra entraîner la résiliation de son statut de membre et la suppression de son compte.

### 3. Conditions d'admission

Toute personne qui ne correspondrait pas strictement aux descriptions ci-dessous ne pourrait être acceptée comme membre.

Toute tentative d'abus (faux profil, fausse adresse, informations trompeuses...) conduira à la suppression du profil.

#### a. Candidat

Est acceptée comme candidat toute personne travaillant comme salarié dans une entreprise en Suisse et dont l'activité est en relation avec les métiers du web.

Est acceptée également, toute personne souhaitant postuler pour un emploi en Suisse et ayant la capacité évidente d'obtenir un permis de travail (selon les conditions définies par les accords bilatéraux); à savoir toute personne originaire (nationalité) de l'AELE/EU (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède).

#### b. Freelance

Est acceptée comme freelance toute personne déclarée comme "Raison Individuelle" auprès du registre du commerce suisse ou en possession d'une attestation AVS (au titre de l'activité indépendante) et exerçant son activité sur le territoire suisse.

Est accepté comme freelance tout indépendant (enregistré comme tel auprès de son registre du commerce national) d'une zone frontalière voisine.

#### c. Entreprise

Est acceptée comme entreprise toute société de service ou agence web agissant dans les métiers du web et dont l'activité se déroule sur le territoire suisse (enregistrement au registre du commerce obligatoire).

Est acceptée comme entreprise toute société désireuse de faire connaître ses projets internet et dont l'activité se déroule sur le territoire Suisse (enregistrement au registre du commerce obligatoire).

#### d. Recruteur

Est acceptée comme recruteur, toute entreprise dont l'activité principale est le placement de personnel et dont l'activité se déroule sur le territoire suisse (enregistrement au registre du commerce obligatoire).

### 4. Données du profil

Chaque membre garantit que toutes les données fournies lors de l'inscription sont véridiques et complètes.

Tout membre est réputé responsable du contenu qu'il met dans son profil.

Pour les membres qui agissent pour le compte d'une personne morale (entreprise), il sont rendus responsables du contenu ainsi que des descriptions qui pourront être faites de l'entreprise qu'ils représentent.

Profession-web ne pourra en aucun cas être tenu responsable du contenu des profils, compte tenu du fait que celui-ci est saisi par les utilisateurs eux-mêmes.

### 5. Garantie sur la qualité des données

Profession-web ne dispose pas des moyens techniques pour déterminer avec certitude qu'un membre inscrit sur profession-web soit vraiment la personne qu'il prétend être. C'est pourquoi, profession-web n'offre aucune garantie quant à la véritable identité des utilisateurs. Chaque utilisateur devra donc s'assurer lui-même de l'identité réelle des autres utilisateurs et déclarer le cas échéant, un profil qu'il suspecte être douteux.

### 6. Usurpation d'identité

Dans le cas où une personne créerait un profil sous un autre nom que le sien (dans l'intention de nuire) ou pour le compte d'une entreprise dont elle n'a pas la légitimité de représentation, la personne (morale ou physique) lésée par cette usurpation pourrait faire recours auprès de Profession-web sàrl sur simple demande par courrier.

Si l'usurpation est avérée, elle serait alors considérée comme un non respect manifeste des conditions générales d'utilisation et provoquerait la rupture du contrat (suppression du profil).

Cette rupture de contrat ne fera l'objet d'aucun remboursement de la part de profession-web pour le cas où des prestations auraient été payées par le membre usurpateur.

La responsabilité de profession-web quant à ce faux profil ne pourra en aucun cas être engagée.

Sur demande de justice, Profession-web sàrl s'engage à fournir toutes les informations en sa possession permettant d'identifier le contrevenant.

### 7. Informations du profil

Il ne pourra pas être fait utilisation de pseudonymes ou de noms d'artistes.

Chaque membre assure être âgé au minimum de 16 ans au moment de l'inscription.

Tout utilisateur ne pourra s'enregistrer qu'une seule fois et ne pourra établir qu'un seul profil d'utilisateur.

Tout membre garantit que toutes les données fournies lors de l'inscription sont véridiques et complètes et s'engage à mettre à jour ses coordonnées en cas de changement.

Le membre portera une attention toute particulière aux images ou photos utilisées sur le profil. Elles ne pourront ni être soumises à des copyrights qui ne lui appartiennent pas, ni évoquer d'images qui ne soient pas en rapport avec lui (photo ou image fantaisiste).

Chaque membre veillera également à ce que les photos soient récentes (moins de 2 ans) et reconnaissables.

## 8. Activité

Comme expliqué dans les conditions d'admission, l'inscription sur le site de profession-web doit avoir pour objectif de parler des métiers du web ou de l'actualité du web en Suisse.

Toute utilisation ou tout profil qui ne serait pas en rapport avec cet objectif, provoquerait la suppression du profil.

## 9. Langue

La langue d'usage sur profession-web est le français et le français uniquement.

Les profils, les articles et les échanges ne sauraient se dérouler dans aucune autre langue.

## 10. Protection des données et confidentialité

Nous portons un soin particulier à la protection des données.

Vous trouverez tous les détails des mesures mises en place pour protéger vos données dans le document nommé "déclaration de confidentialité".

Chaque membre est invité à prendre connaissance de la "déclaration de confidentialité" lors de son inscription comme membre et atteste l'avoir lue - étape obligatoire pour la validation du formulaire d'enregistrement.

## 11. Garantie

Profession-web met à disposition des membres du site une plateforme permettant d'entrer en rapport avec d'autres membres, et, dans ce sens, elle se borne à proposer les applications techniques permettant d'entrer en contact avec les membres du site. Profession-web ne prend aucunement part aux contenus des communications entre ces derniers. Profession-web ne participe pas aux contrats que les membres pourraient passer entre eux, et n'en forme donc pas partie contractuelle. Les membres du site seront les seuls responsables de l'élaboration et du respect des contrats conclus entre eux. Profession-web n'assume aucune

responsabilité dans le cas où aucun contact ne peut être établi entre les membres par le biais de profession-web suite à un tel contrat. Par ailleurs, profession-web n'assume aucune responsabilité en cas d'éventuels manquements aux dispositions des contrats passés entre les membres de la part des membres.

## Conditions propres à la rédaction

### 1. Charte éditoriale

Chaque rédacteur de profession-web prend connaissance et déclare se conformer aux principes suivants avant de soumettre un article au comité de rédaction:

- 1) Le rédacteur adhère à la charte éditoriale de profession-web.
- 2) Le rédacteur assume l'entière responsabilité des articles qu'il publie. Il doit en particulier vérifier la fiabilité des informations qu'il véhicule et s'assurer de la crédibilité de ses sources.
- 3) Le rédacteur tolère que profession-web effectue des recherches complémentaires au sujet de son article si cela est jugé nécessaire.
- 4) Le rédacteur est responsable de s'assurer que son article ne se heurte pas à des droits de propriété intellectuelle ni ne contient des informations dont la divulgation est prohibée par les lois fédérales et cantonales en matière de protection des données.
- 5) Le rédacteur prend acte de ce que tout article dont le contenu n'est pas conforme aux principes éthiques et légaux défendus par profession-web pourra être supprimé du site à tout moment.
- 6) En publiant sur profession-web, le rédacteur accepte que la totalité ou une partie de ses articles puisse, avec son accord, être reproduite par des médias partenaires, cela même pour un article qu'il aurait déjà publié sur son blog et qu'il aurait soumis sur profession-web.
- 7) Le rédacteur s'engage à tolérer que chaque membre commente son article publié ou propose une analyse en lien avec le sujet abordé, le cas échéant enrichie de nouveaux éléments, pour autant que la charte éditoriale de profession-web soit respectée.
- 8) Le rédacteur prend acte de ce que le comité rédactionnel n'interviendra pas sur le fond de son article sans obtenir son accord au préalable.
- 9) Le rédacteur prend acte de ce que les articles à caractère diffamatoire seront systématiquement supprimés.

### 2. Comité de rédaction et responsabilités

Profession-web est un concept nouveau qui a pour vocation de favoriser la rédaction d'articles, la circulation de l'information et les confrontations d'opinions.

Par essence, la plateforme d'échange que nous proposons accroît les risques de propagation de rumeurs, d'indications erronées ou de propos susceptibles de heurter certains lecteurs. C'est la raison pour laquelle il nous a paru indispensable de mettre sur pied un comité de rédaction qui puisse contribuer à sauvegarder l'éthique de rédaction défendue par profession-web, et la qualité du contenu des articles qu'il publie.

Néanmoins, chaque auteur demeure responsable au premier chef du contenu de ses rédactions, de la crédibilité de ses sources et de l'objectivité de ses propos. C'est à lui seul qu'incombe l'obligation de s'assurer que son article ne se heurte pas à des droits de propriété intellectuelle contraires, en particulier des droits d'auteur, et qu'il ne contient pas d'informations dont la divulgation est proscrite, notamment par les lois fédérales et cantonales applicables en matière de protection de données.

Le comité de rédaction se chargera d'assurer la conformité des propos tenus avec la politique éditoriale de profession-web et pourra le cas échéant vérifier le contenu des articles qui lui sont soumis par des enquêtes complémentaires si cela s'avérait nécessaire.

Si, en dépit du contrôle rigoureux opéré de concert par le rédacteur et le comité de rédaction, un article inadéquat devait contrevenir aux impératifs éthiques et légaux défendus par profession-web, celui-ci pourrait être purement et simplement supprimé.

### 3. Composition du comité de rédaction

Compte tenu de la nature très spécifique de profession-web, le comité de rédaction ne saurait être assimilé à celui d'un journal classique. Il est en effet constitué, en plus de l'équipe de profession-web, de membres actifs de profession-web ainsi que des différents chefs de rubrique qui passeront au peigne fin chacun des articles de la rubrique qui leur est attribuée.

### 4. Intervention sur un article

Le comité de rédaction n'interviendra jamais sur le fond d'un article soumis sans l'accord préalable de l'auteur. Il se réserve toutefois la possibilité, après en avoir alerté l'auteur, de modifier des imprécisions mineures, telles que faute de dactylographie, erreur manifeste de date, nom mal orthographié, en veillant à ne pas modifier le sens et la portée de l'article.

Les éventuels fichiers attachés à un article (photographies, extraits vidéo, extraits sonores) pourront toutefois, selon les cas, être éliminés, mis en évidence ou optimisés au niveau de leur taille notamment.

Par ailleurs, un article pourra le cas échéant être déplacé dans une autre catégorie que celle à laquelle il a été affecté dans un premier temps.

D'une manière générale, les soumissions qui ne respectent pas la politique éditoriale de profession-web seront effacées. Les commentaires suscités par les articles, quoique leur vocation soit d'exprimer sans retenue une opinion au sujet de l'article, sont également soumis à la politique éditoriale et pourront également être supprimés en cas de violation crasse de principes éthiques et légaux défendus par profession-web. Au demeurant, chaque utilisateur a la possibilité de signaler au comité de rédaction, par le biais du forum de discussion existant sous chaque article, tout commentaire qui lui paraîtrait présenter un caractère inadéquat, mal fondé ou diffamatoire. Le commentaire sera supprimé dans les plus brefs délais.

En résumé, le comité de rédaction se réserve d'intervenir sur un article dans les cas suivants:

#### a. Demande modification

- i) Article confus / imprécis
- ii) Article exprimant une opinion personnelle pas suffisamment documentée
- iii) Article à caractère excessivement commercial ou promotionnel

#### b. Retrait de l'article

- i) Article se heurtant à des droits d'auteurs contraires
- ii) Article contenant des faits erronés ou non vérifiables
- iii) Article à caractère diffamatoire

Les motifs qui pousseront le comité de rédaction à supprimer un article seront clairement portés à la connaissance de son auteur, dans son compte utilisateur. Ce dernier se verra en outre adresser un mail par le comité de rédaction, par lequel toutes les raisons de la suppression de son article lui seront exposées.

### 5. Licence des articles

Tous les articles soumis sur profession-web répondent à la licence Creative Commons : partage à l'identique, citation des sources, pas d'utilisation commerciale sans l'accord de l'auteur.

### 6. Auto Promotion

Bien qu'il soit difficile de distinguer un contenu publicitaire d'une présentation de projet, les membres se montreront vigilants à garantir un bon niveau de qualité des articles et d'éviter notamment l'auto-promotion.

En cas de doute, le rédacteur pourra faire appel au comité de rédaction en écrivant à [contact@profession-web.ch](mailto:contact@profession-web.ch).

### 7. Publicité

Les articles ne servent pas à faire de la publicité (cf. auto-promotion).

Une offre publicitaire et publi-rédactionnelle a été créée pour répondre à ces besoins. > voir les prestations ou contacter : [publicite@profession-web.ch](mailto:publicite@profession-web.ch)

## Conditions propres à la vente

### Conditions de vente concernant toutes les prestations payantes proposées sur profession-web.ch

#### 1. Application

Ces conditions de vente s'appliquent à toutes les prestations de services vendues depuis le site profession-web.

#### 2. Nature des prestations

Il existe plusieurs types de prestations payantes :

##### a. Prestation internes à profession-web

###### i) Abonnement Premium

L'abonnement Premium donne accès à la possibilité de passer des annonces et offre en outre une meilleure visibilité (portfolio, apparition sur la homepage dans profil au hasard - pour les freelances ou les entreprises) ainsi que des statistiques sur la consultation et la popularité du profil.

###### ii) Abonnement Ultimate

L'abonnement Ultimate permet de passer des annonces de manière illimitée et de consulter la base de candidats afin d'y chercher des profils (en vue du recrutement).

###### iii) Achat d'annonces

A l'unité ou par pack de 5 ou 10, les annonces sont vendues aux profils Premium freelance ou entreprise et permettent de publier des offres d'emploi.

###### iv) Achat d'espace publicitaire

Deux espaces publicitaires (120x240 et 250x250) permettent d'accueillir des bannières publicitaires pour une ou plusieurs semaines.

L'espace pourra être mis à disposition de manière exclusive ou non, selon le niveau de prix souhaité.

###### v) Service de rédaction

Afin de permettre aux entreprises (qui n'en auraient pas le temps ou les compétences) de faire parler de leurs projets, il sera offert des services de rédaction d'un ou plusieurs articles (selon les besoins).

##### b. Prestations de tiers

###### i) Service de podcast

Afin de compléter les services de visibilité offerts par profession-web, il sera proposé un service de podcast (réalisé par un tiers, mais sous licence de profession-web) à tous les membres du site.

#### 3. Achat des prestations

Les prestations sont payables d'avance.

La commande de ces prestations se fait directement depuis le site internet et fera l'objet d'un envoi de facture.

#### 4. Tarification & règlement des prestations

La liste des prix faisant foi est celle que nous publions sur notre site et qui est en vigueur au moment où l'utilisateur contracte les services.

La facture est immédiatement établie et envoyée au contractant dès la commande des prestations. La facture est payable immédiatement après réception et les services sont payables d'avance.

Si toutefois, passé un délai de 30 jours après la commande celle-ci n'était pas réglée, la commande serait considérée comme nulle et non avenue et effacée.

Les prestations pourront débuter dès le règlement : les abonnements, les commandes d'annonces le seront automatiquement et immédiatement. Les prestations de rédaction ou encore la réservation d'espaces publicitaires ainsi que les prestations de tiers débuteront selon l'agenda fixé entre les parties, mais néanmoins qu'une fois le règlement fait.

#### 5. Quittances et justificatifs

Toutes les informations concernant le règlement des factures ainsi que l'envoi des factures se fait par email uniquement.

Dans de rares cas (et sur demande), comme l'envoi de bulletin de versement, la facture fera l'objet d'un envoi de courrier.

Les factures étant créées automatiquement, nous les mettrons également à disposition dans l'espace privé de la personne (ou entreprise).

#### 6. Règles spécifiques aux différentes prestations

##### a. Abonnements (Premium, Ultimate)

###### 1) Validité

Les abonnements sont valables pour une durée d'un an.

###### 2) Renouvellement

Le renouvellement sera proposé 1 mois avant la fin pour les abonnements Ultimate et 2 mois avant la fin pour les abonnements Premium.

Pour les Premium avec un stock d'annonces restant, et si le renouvellement se fait au plus tard 30 jours avant la fin de l'abonnement, les annonces non consommées resteraient valables dans le cadre du renouvellement. Passé ce délai de 30 jours, et en l'absence de renouvellement, le stock d'annonces restant non consommé serait perdu.

###### 3) Fin de l'abonnement

L'abonnement prend fin à l'expiration de la période de validité.

Lorsque l'abonnement prend fin, le profil du membre redevient basic. Le membre pourra à tout moment recontracter un abonnement de son choix.

4) Utilisation de la base de données (abonnement Ultimate)

L'utilisation de la base de données dans un autre but que celui de l'établissement d'un contrat de travail ou d'une activité de service (mandat) en ce qui concerne les postes vacants effectivement disponibles n'est pas autorisée.

L'accès à notre base de données effectué par des entreprises concurrentielles en quête de demandeurs d'emploi, est illégal, et en particulier, si l'accès est effectué pour parvenir au détournement frauduleux de la clientèle.

L'utilisation de la base de données n'est permise que pour l'usage personnel. Toute transmission de la possibilité d'utilisation à des tiers est interdite.

Le non respect de ces dispositions conduirait à la termination du contrat qui unit le contrevenant et Profession-web sàrl.

Outre la résiliation immédiate de l'abonnement (sans remboursement possible), le contrevenant se verrait encourir des poursuites judiciaires (dépôt de plainte, demande de dédommagement..) dont il devra assumer tous les frais.

Sont considérées comme abusives les pratiques ne visant pas l'établissement d'un contrat, le détournement de clientèle ou la transmission à un tiers.

5) Confidentialité (Ultimate)

Le détenteur de l'abonnement Ultimate, s'engage à respecter la déclaration de confidentialité de profession-web.ch et assure respecter toutes les dispositions du droit de protection des fichiers personnels en vigueur en Suisse.

**b. Annonces**

1) Conditions préalables

La publication d'une annonce n'est disponible que pour les comptes Premium et Ultimate.

Les annonces illimitées sont comprises dans l'abonnement Ultimate.

Pour les abonnements Premium, l'achat d'annonces se fait séparément et en sus (à l'unité ou par pack, selon les besoins).

La publication d'annonces n'est disponible qu'une fois le montant dû pour le passage d'annonce réglé.

2) Validité

Les annonces sont conçues et publiées par l'auteur des annonces selon les conditions d'utilisation des annonces.

Les annonces sont valables pour une durée de 3 semaines et renouvelables une seule fois.

Au bout de 3 semaines, l'annonce passe sur statut de "publié" au statut "hors ligne". Ce statut permet de garantir la fraîcheur permanente des annonces.

Si le poste a été pourvu et passé un délai de 3 semaines, l'annonce passera au statut "archivé". Dès lors il ne sera plus possible de la publier. Il sera en revanche possible de la "clôner" afin de republier une annonce similaire.

Si le poste n'a pas été pourvu, l'entreprise pourra décider de "re-publier" l'annonce et ceci dans un délai de 3 semaines maximum (car elle sera archivée après 3 semaines). Une fois republiée, l'annonce a de nouveau une validité de 3 semaines après quoi elle sera "archivée" automatiquement (sans possibilité de la republier).

Une annonce pourra être modifiée (erreur de frappe ou ajout de contenu) tout au long de sa durée de vie, sans que le compte à rebours qui détermine la durée de l'annonce ne soit affecté.

A tout moment on pourra mettre une annonce "hors ligne". A la seconde où elle sera mise hors ligne, l'annonce ne pourra plus être publiée.

3) Contenu et responsabilité

Les annonces peuvent être utilisées dans le cadre de la recherche d'un candidat pour un poste en entreprise ou pour le compte d'une entreprise mais également pour un mandat (recherche d'un prestataire pour une mission).

L'auteur des annonces garantit publier uniquement des offres d'emploi ou des offres de services (mandat) correspondant aux faits réels. Profession-web se réserve le droit dépublier des annonces contraires aux interdictions légales ou administratives ou aux bonnes mœurs ou abusives.

Sont considérées comme abusives, notamment, les offres d'emploi ou de services qui ne visent pas exclusivement l'établissement d'un contrat de travail ou de prestation concret. Les annonces incriminées seraient retirées sans avertissement préalable et ne donneraient pas lieu à un remboursement des prestations annulées.

L'auteur de l'annonce porte seul la responsabilité du contenu des annonces, en particulier en ce qui concerne son exactitude et sa recevabilité légale. Nous ne sommes pas obligés de contrôler l'annonce si

elle comporte une éventuelle atteinte aux droits des tiers.

4) Respect des données personnelles des candidats ou des freelances

La personne responsable de l'annonce s'assurera du respect des données personnelles et des volontés du candidat ou du freelance postulant à son offre.

La "déclaration de confidentialité" de profession-web s'applique.

Le non respect de ces dispositions conduirait à la résiliation de l'abonnement (sans remboursement possible) et éventuellement à des poursuites dans le cas d'une utilisation abusive.

5) Qualité et quantité des réponses

Nous n'assumons aucune responsabilité de l'établissement du contact avec les candidats ou d'un nombre minimum ou une qualité minimale des candidatures, ni pour les investissements que le client a effectués sur la base de cette offre ou de la conclusion du contrat, par exemple parce qu'il avait placé sa confiance dans un certain nombre minimum de candidatures déposées.

**c. Espaces publicitaires**

Pour devenir annonceur, il faut d'abord être membre du site (donc répondre aux conditions d'admission).

Les deux formats de publicité disponibles sont le cartouche en haut à droite du site (120 x 240) visible sur toutes les pages sauf les FAQs et le square de la homepage (250 x 250), visible uniquement depuis la homepage.

Profession-web ne garantit que l'affichage. La réalisation de la publicité est sous la responsabilité de l'annonceur (elle devra respecter les bonnes mœurs et ne pas desservir les intérêts du site). Profession-web sàrl se réserve le droit de refuser toute publicité qu'elle jugerait contraire à l'esprit et aux intérêts du site.

Les espaces publicitaires sont mis à disposition pour une durée d'une semaine minimum.

La commande et le règlement des prestations se font directement depuis le site, la réservation des dates de publication se fait par email ou téléphone en fonction des disponibilités.

L'emplacement de publicité peut être exclusif ou non, selon le prix payé.

Les publications se font de lundi en lundi et l'affichage prend fin à l'expiration de la période payée.

#### d. Services de rédaction

Nous proposons des services de rédaction visant à assister, soulager ou améliorer la visibilité du contractant (membre du site souscrivant ce service).

Les prestations de rédaction sont exécutées dans nos locaux sauf en cas de demande spécifique du client (facturation des frais de déplacement en sus).

Il existe deux types de services :

**Publi-rédaction** - Nous réalisons après un brief téléphonique ou dans nos locaux, un article en fonction des éléments fournis. Le temps imparti pour la réalisation de cet article ne pourra excéder un total de 3 heures (dont 1/3 maximum pour le brief). Au delà, et notamment en cas de demandes de modifications importantes de la part du client, il pourra être exigé un tarif horaire pour toute nouvelle heure commencée, au prix de 85,- CHF de l'heure.

**Publi-reportage** - Nous réalisons un dossier comprenant plusieurs articles (Entre 3 minimum et 6 maximum) sur un sujet spécifique selon le brief donné par le client. Le temps imparti pour la réalisation de ce dossier est de 8 heures maximum. Au delà, et notamment en cas de demandes de modifications importantes de la part du client, il pourra être exigé un tarif horaire pour toute nouvelle heure commencée, au prix de 85,- CHF de l'heure.

D'une manière générale, les articles correspondront aux intérêts de profession-web, au style de rédaction des auteurs ainsi qu'aux intérêts du client mais dépendront de la qualité des informations fournies.

Dans la mesure où les articles respectent le brief donné par le client, le résultat ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.

Dans un souci de qualité, les articles seront soumis à plusieurs relectures, notamment afin d'éliminer les fautes de grammaire ou d'orthographe. Si malgré notre vigilance des erreurs nous échappaient, cela ne pourrait remettre en cause le règlement des prestations.

#### e. Services de podcasts

Nous proposons un service de podcast qui consiste en la réalisation de petites vidéos de 5 minutes maximum.

La prestation est effectuée par un tiers pour le compte de profession-web et répond aux exigences suivantes :

Une demi journée de tournage maximum pour un contenu n'excédant pas les 5min de vidéo.

Une journée de post production maximum (montage, compression, optimisation). Le montage comprend la réalisation d'une intro et d'une extro aux couleurs de l'entreprise et l'ajout d'ambiance sonore selon notre palette de choix.

D'une manière générale, les vidéos correspondront aux intérêts de profession-web, au style de réalisation du producteur ainsi qu'aux intérêts du client et dépendront de la qualité du sujet fourni.

Dans la mesure où la vidéo respecte le brief donné par le client, le résultat ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.

Les frais de déplacement sont comptés dès que le tournage est effectué hors de la région lausannoise et aux conditions en vigueur auprès du tiers.

Toute prestation commandée étant réglée d'avance, elle ne pourra faire l'objet d'aucune annulation. En cas d'empêchement pour la date de tournage convenue, il conviendra de prévenir le prestataire au minimum 48 heures avant sans quoi la commande pourrait être considérée comme nulle, sans toutefois faire l'objet d'un remboursement.

La prestation comprend la livraison du résultat fini (la vidéo de 5 minutes maximum) mais pas des rushes. Ceux-ci restent la co-propriété du réalisateur et de profession-web pour le compte duquel il agit. Le rachat des rushes tel que réglementé par le droit à l'image pourra se faire moyennant la somme de 2000,- CHF par vidéo.

#### 7. Résiliation

En cas du non respect des conditions d'utilisation des prestations, l'auteur de l'infraction (contrevenant) encourrait la résiliation de son abonnement (ou des prestations) sans que cela puisse faire l'objet d'un quelconque remboursement de notre part.

En cas de manquement grave, nous nous réservons le droit de demander une indemnisation pour le préjudice subi.

#### 8. Défaillance du site

Nous garantissons seulement la disponibilité la meilleure possible des données, conforme au standard technique habituel. Mais le client n'est pas sans savoir qu'il n'est pas possible, au niveau actuel de la technique, de créer un programme complètement exempt de défauts et qu'il est, en outre, possible que nos données et services ne soient pas toujours disponibles. La faute ne pourra pas nous en être imputée. En particulier, nous ne répondrons pas des cas dans lesquels nos données ne sont pas disponibles. La faute ne pourra notamment pas nous être imputée dans les cas suivants:

- en cas d'utilisation d'un logiciel et/ou matériel de présentation non appropriés (par exemple un navigateur) ou

- suite à une perturbation des réseaux de communication des autres prestataires de services, ou

- par une défaillance de l'ordinateur provoquée chez le fournisseur d'accès à Internet ou des services en ligne, ou

- par des offres incomplètes et/ou non mises à jour par les soi-disant serveurs Proxy (stockage intermédiaire) des fournisseurs d'accès et services en ligne commerciaux et non commerciaux, ou

- par une défaillance du serveur de profession-web qui ne dure pas plus longtemps que 24 heures (en permanence ou de façon additionnée) en l'espace de 30 jours après le début de la remise de l'annonce convenue par contrat.

Dans le cas de perturbations liées à des défaillances techniques, et sur demande du contractant, la période d'annonce pourra être prolongée.

Si la défaillance devait excéder 48 heures consécutives, la contre-partie commerciale pourra être le prolongement de l'abonnement Premium ou Ultimate (1 mois au maximum) ou le prolongement de la publication des annonces ou de la publicité (délai équivalent à l'interruption du service).

#### 9. Responsabilité

Notre responsabilité pour revendiquer des dommages-intérêts, surtout en raison de demeure, inexécution, mauvaise exécution, acte préjudiciable, ne serait être engagée que dans le cas d'une violation d'obligations contractuelles.

La responsabilité sera limitée aux dommages spécifiques causés dans un cas pareil.

#### 10. For et juridiction

Le lieu de l'exécution est Bussigny-près-Lausanne (Vaud).

Le site profession-web.ch et Profession-web sàrl sont soumis au droit suisse. Le tribunal de Lausanne (Vaud) sera exclusivement compétent pour toute contestation.

#### Questions

Si vous avez des questions ou besoin de prendre contact avec nous, merci d'adresser toutes vos demandes par courrier à Profession-web sàrl, rue saint germain 8D, 1030 Bussigny ou par mail [contact@profession-web.ch](mailto:contact@profession-web.ch)